



* * * * *

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

* * * * *

Convocation du 18 mars 2022

* * * * *

Etaient présents

Philippe DECOBERT

Jean-Philippe GUENARD

Maryvonne DOYEN

Marie-José AUBERT

Yves MAUBANT

Julien BROSSE

Valérie LLINARES

Etienne BOSETTI

Nicolas VASCHETTO

Jean PETRONIO

Renaud MARIAGE

Absent excusé :

Daniel GEORGES

Maryse SMIGIELSKI

Yann TRONCHET

Céline POIX

Océane MIRANDA

Julia BELERT

Muriel BAJOT

Stéphanie CHARMETTE

Donne procuration :

Daniel GEORGES donne procuration à Philippe DECOBERT

Maryse SMIGIELSKI donne procuration à Marie-José AUBERT

Yann TRONCHET donne procuration à Jean-Philippe GUENARD

Céline POIX donne procuration à Valérie LLINARES

Océane MIRANDA donne procuration à Etienne BOSETTI

Julia BELERT donne procuration à Maryvonne DOYEN

Muriel BAJOT donne procuration à Renaud MARIAGE

Stéphanie CHARMETTE donne procuration à Jean PETRONIO

Secrétaire de séance : Marie-José AUBERT

ORDRE DU JOUR :

<u>1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>	2
<u>2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022</u>	2
<u>3 FINANCES</u>	2 à 4
3.1 : Ligne de Trésorerie	2
3.2 : Vote du Compte de Gestion 2021	2 à 3
3.3 : Vote du Compte Administratif 2021	3
3.4 : Affectation du résultat 2021	3
3.5 : Vote du taux des taxes foncières	3
3.6 : Indemnité de fonction des élus	3
3.7 : Vote du Budget Primitif 2022	4
3.8 : Création d'un budget annexe	4

1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Marie-José AUBERT en qualité de Secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2022 n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

3 FINANCES

3.1 Ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition financière de la caisse d'épargne et après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les conditions suivantes :

Pour faciliter les disponibilités de la trésorerie de la Commune notamment dans l'attente du versement des ventes de terrains, la Commune d'Aiglemont contracte auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros) au taux variable indexé sur €STR plus marge 0.70%

- La périodicité du prélèvement automatique des intérêts est mensuelle
- La durée de la LTI est de 1 an
- La commission de non-utilisation est de 0,10%
- Les frais de dossier s'élèvent à 0.10%.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces utiles en la circonstance et tous les contrats.

3.2 Vote du Compte de Gestion 2021

Le Maire expose que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Charleville-Mézières à la clôture de l'exercice 2021.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif

2021 du Maire et les écritures du compte de gestion 2021 de la Trésorière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion de la trésorière de Charleville-Mézières pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

3.3 Vote du Compte Administratif 2021

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Philippe GUENARD présentent le compte administratif 2021.

Monsieur le Maire passe la présidence à Monsieur GUENARD, pour le vote du compte administratif et quitte provisoirement la séance.

Entendu l'exposé de Jean-Philippe GUENARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal comme détaillé ci-dessous :

		Alloué 2021	Emis 2021
FONCTIONNEMENT	Recette	1 601 805.63 €	1 824 428.99 €
	Dépense	1 601 805.63 €	1 214 305.52 €
	R - D		610 123.47 €
INVESTISSEMENT	Recette	1 816 220.87 €	1 448 091.41 €
	Dépense	1 816 220.87 €	1 488 811.09 €
	R - D		- 40 719.68 €

3.4 Affectation du résultat 2021

Le Maire reprend la présidence, suite au vote du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal constate :

- un déficit d'investissement de 40 719.68 €
- un excédent en fonctionnement de 607 403.47 €

Section d'investissement

Détermination du résultat à affecter

Dépenses	1 488 811.09 €
Recettes	1 448 091.41 €
Résultat exercice	- 40 719.68 €

Section de fonctionnement

Détermination du résultat à affecter

Résultat de la clôture de fonctionnement	610 123.47 €
Déficit investissement	-40 719.68 €
Dépenses des RAR	- 2 750 €
Résultat	566 653.79 €

Besoin d'autofinancement :

Résultat cumulé de l'exercice	40 719.68 €
Dépenses des RAR	2 750 €
Résultat	43 469.68 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter le déficit d'investissement de 40 719.68 € au compte D 001,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 566 653.79 € au compte R 002,
- de reporter 43 469.68 € au R1068 pour l'excédent de fonctionnement capitalisé

3.5 Vote du taux des taxes foncières

Monsieur le Maire explique que la réforme fiscale prévoit que la part départementale de la taxe foncière soit désormais reversée aux communes, ce qui va automatiquement engendrer une augmentation du taux final.

Le Maire passe ensuite la parole à M. GUENARD, Maire-Adjoint aux finances, qui expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances qui s'est réunie le 18 mars dernier. Après avis favorable unanime de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux 2022, comme suit :

	TAUX ANNEE 2022
Taxes Foncières Bâti	55.92
Taxes Foncières Non Bâti	57.08

3.6 Indemnité de fonction des élus

Monsieur le Maire présente le rapport.
Le Conseil Municipal,
- PREND ACTE du bilan des indemnités versées aux élus

3.7 Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les conditions de préparation du budget 2022.

Après avis favorable unanime de la Commission des Finances qui s'est réunie le 23 mars dernier, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GUENARD, Maire-adjoint délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget de l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 2 329 274.79 €
- Dépenses et Recettes d'investissement : 3 516 012.93 €

3.8 Création d'un budget annexe pour le nouveau lotissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
Considérant que la création d'un nouveau lotissement implique la création d'un budget annexe distinct de celui de la commune, afin de bien identifier les flux financiers liés à cette opération.
Considérant que ce budget sera tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et sera assujetti à la TVA,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un budget annexe pour la création d'un lotissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.